

Association ADSEA 09

7, rue de Loumet

09100 PAMIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

• EXPERTISE COMPTABLE

• AUDIT & CAC

• JURIDIQUE

• PATRIMOINE

• INFORMATIQUE

• PAIE

• RH & SOCIAL

• FINANCEMENT

À l'Assemblée Générale de l'association ADSEA 09,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons établi en date du 17 juin 2026, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 23 juin 2026, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ADSEA 09 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Note N°A2 - Changement de méthode comptable ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable ANC N°2022-06 relative à la modernisation des états financiers et notamment l'impact chiffré lié au reclassement des mises à disposition du personnel.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion du conseil d'Administration ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.612-2 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse
Le 24/06/2026

Signé par Stéphane Klutsch
Le 25 juin 2026



doc_ZL41
tx_q6BdK7A2bB3L

Stéphane KLUTSCH

@ec Audit
Associé
Commissaire aux Comptes

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ADSEA 09 Bilan actif				
Groupe de dossiers : ACO - ADSEA CONSO - Périodes de : 01/2025 à 12/2025				

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	457 015	196 770	260 244	275 478
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	72 828	67 549	5 279	10 546
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	449 360		449 360	449 360
Constructions	16 054 623	6 826 982	9 227 641	9 826 582
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 393 275	1 198 565	194 710	189 297
Autres immobilisations corporelles	1 768 022	1 625 423	142 600	186 855
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	14 607		14 607	3 037
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	433 800		433 800	433 800
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	176 126		176 126	210 778
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 039		19 039	18 804
TOTAL I	20 381 681	9 718 519	10 663 162	11 329 058
Compte de liaison			0	
TOTAL II	0	0	0	0
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	726 099		726 099	814 679
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	709 432		709 432	593 234
Charges constatées d'avance	37 768		37 768	33 807
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 199 971		1 199 971	1 020 626
TOTAL III	2 673 270		2 673 270	2 462 345
Frais d'émission des emprunts (III)	41 016		41 016	43 884
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	23 552 981	9 915 289	13 637 692	14 110 765



ADSEA 09 BILAN PASSIF

Groupe de dossiers : ACO - ADSEA CONSO - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	2 511 959	2 511 959
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation	22 458	22 458
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	1 318 668	1 374 422
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 272 006	1 374 422
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 368 857	-1 498 787
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 422 590	-1 064 437
Excédent ou déficit de l'exercice	-62 067,75	-925 824
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	330 781	-460 568
Situation nette (sous total)	1 422 160	1 484 228
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	1 025 565	1 071 650
Provisions réglementées	437 239	437 239
TOTAL I	2 884 964	2 993 117
Comptes de liaison		
TOTAL II	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	460 630	481 982
TOTAL III	460 630	481 982
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	101 875	101 875
TOTAL IV	101 875	101 875
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	8 726 332	9 141 886
Emprunts et dettes financières diverses	78 950	162 045
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 279	361 101
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	766 258	857 389
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	225 404	11 360
Produits constatés d'avance		10
TOTAL V	10 190 223	10 533 792
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 637 692	14 110 766



ADSEA 09 Comptes de Résultat

Groupe de dossiers : ACO - ADSEA CONSO - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 040	2 490
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		
Ventes de prestation de service	1 537 877	1 038 072
<i>Dont parrainages</i>		
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	679 627	147 258
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 007 136	9 925 846
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	10 810 469	9 790 959
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	219	695
<i>Mécénats</i>	0	3 168
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions.		906 051
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 000	
Utilisations des fonds dédiés	24 730	35 351
Autres produits	56 971	43 806
TOTAL I	12 633 973	11 955 479
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 840	32 134
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 008 625	3 290 314
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	663 514	719 115
Salaires	5 525 789	5 363 890
Cotisations sociales	2 305 811	2 312 048
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	813 363	818 746
Dotations aux provisions	0	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	3 378	32 799
Autres Charges	174 031	199 508
TOTAL II	12 497 351	12 768 555
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	136 623	-813 076



PRODUITS FINANCIERS		
De participation		85
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 226	8 188
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	4 226	8 273
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	2 674	5 348
Intérêts et charges assimilées	200 242	208 272
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	202 916	213 620
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-198 690	-205 347
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-62 068	-1 018 423
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	99 477
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		6 878
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	92 599
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+III+V)	12 638 199	12 063 229
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	12 700 267	12 989 053
EXCEDENT OU DEFICIT	-62 068	-925 824
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	330 781	-460 568
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0



Association ADSEA 09		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU :	01/01/2025	EXERCICE :	2025
AU :	31/12/2025	Durée :	12 mois
			12 mois

ANNEXE

PREAMBULE (1/1)

L'Association ADSEA 09 dont le siège social est fixé au 7 rue de Loumet 09100 PAMIERES présente les caractéristiques suivantes :

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 13 637 692 €.
Le résultat net comptable est un déficit/ de -62 068 €.
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 16/04/2025 par les dirigeants.



Association ADSEA 09		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025	EXERCICE :	2025	2024
AU : 31/12/2025	Durée :	12 mois	12 mois

ANNEXE

A - INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE (1/2)

DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION :

OBJET SOCIAL :

Association loi 1901

- Contribuer à la liaison entre toutes personnes morales ou physiques, services ou établissements, s'intéressant à l'enfance et à l'adolescence inadaptées ou en voie d'adaptation, aux personnes en difficulté ou âgées, aux personnes en situation de handicap, aux familles et aux divers titres de la prévention, du dépistage, du traitement.
- Défendre leurs intérêts, les accueillir et mettre en place les prestations ou services dont elles ont besoin.
- Créer tous services ou établissements, sociaux ou médico-sociaux, nécessaires et au besoin en assurer la gestion ou aider leur fonctionnement.
- Améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, notamment dans les territoires en difficulté.
- Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.
- Participer directement ou en collaboration avec toutes institutions publiques ou privées, au recrutement, à la formation et au perfectionnement des personnels des services et établissements sociaux, médicaux ou médico-sociaux.
- Mener, en liaison avec les services et organismes intéressés, toutes études, enquêtes ou recherches relatives aux populations dont nous défendons les intérêts et assurer l'information du public.
- Créer, gérer diverses structures, dans le cadre de son complexe inter générations, ou sur tout territoire où son intervention s'avérerait utile.

DESCRIPTION DE LA NATURE ET DU PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES :

Médico social:

- protection de l'enfance
- EHPAD
- Résidence autonomie
- Foyer jeunes travailleurs
- Services d'aide à domicile.

Structure adaptée à chaque service afin d'accueillir au mieux les personnes.

MOYENS MIS EN OEUVRE :

L'ADSEA 09 peut se doter de tous moyens, y compris des activités commerciales, la constitution et la gestion d'un patrimoine foncier notamment par la constitution de Sociétés Civiles Immobilières, les coopérations, fusions ou absorptions, susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social. Les moyens d'action de l'association sont notamment : les publications, les cours, les conférences, les réunions de travail, l'organisation de manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association, la vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation, la gestion locative sociale, la production d'habitat durable et la maîtrise d'ouvrage d'insertion et plus généralement toutes missions liées à l'Habitat social.

Les moyens énumérés ci-dessus sont indicatifs et non limitatifs.



COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025 AU : 31/12/2025		Association ADSEA 09	N	N-1
		EXERCICE :	2025	2024
		Durée :	12 mois	12 mois

ANNEXE

A - INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE (2/2)

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Au niveau GAPS:

- Maintien des taux d'activité
- une dynamique du redressement financier
- continuité de la démarche qualité
- réflexion sur un logiciel SI RH

EHPAD DES SOURCES

- Difficulté de recrutement sur le personnel infirmier
- Plan de retour à l'équilibre.
- Maintien de nos EHPAD dans le FIR.
- Mise en place des EDT (espace de discussion au travail)

Loumet intégration

- TRvaux d'amélioration des locaux de la résidence autonomie et sur l'enfance.
- travail sur le renouvellement de l'agrément FJT 18 places
- Analyse du retour à l'équilibre par services et mesure à mettre en place
- Echange avec le CD pour les services de l'enfance (MECS et FDE) sur les situation complexe d'accueil

EAS:

- travail sur la création d'un SAD mixte suite à la réforme des SSIAD
- Difficulté de recrutement de personnel qualifié pour le SSIAD
- Création du PPA porté par le chateau mais gérer sur l'EAS

Association ADSEA 09		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025	EXERCICE :	2025	2024
AU : 31/12/2025	Durée :	12 mois	12 mois

ANNEXE

B - REGLES ET METHODES COMPTABLES (1/2)

Note N° A1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des dispositions liées au nouveau règlement comptable ANC n°2022-06,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis conformément aux dispositions des règlements émis par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) et compte tenu des spécificités et dérogations précisées par :

- Règlement n°2022-06 du 4/11/2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5/06/2014 relatif au PCG ;
- Règlement n°2023-03 du 7/07/2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 ;
- Règlement n°2018-06 du 5/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Règlement n° 2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Note N°A2 – Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes annuels de 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. L'application de ce règlement a conduit à adapter la présentation de certains postes du bilan et du compte de résultat ainsi que la nomenclature de certains comptes.

Ce changement constitue un changement de méthode comptable résultant de l'application d'un nouveau texte réglementaire.

Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent ont été reclassées lorsque cela a été possible afin d'assurer la comparabilité des comptes. Dans le cas où des reclassements sont opérés, le bilan et le compte de résultat de 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et publiés sont présentés séparément dans l'annexe des comptes de 2025.

Les principaux changements sont les suivants :

- Les quotes-parts de subvention d'investissement virées au résultat pour un montant de 92 202,56 € comptabilisé sur l'exercice 2024 en produits exceptionnels, l'ont été pour un montant de 108 552 € en produits d'exploitation en 2025, sur la ligne concours publics et subventions ;
- Les transferts de charge inscrits sur une ligne dédiée pour 906 051 € sur l'exercice 2024 correspondaient essentiellement à de la mise à disposition de personnel et à des remboursements de charges de personnels. En comparaison avec 2024, les transferts de charge sur 2025 sont dorénavant comptabilisés en diminution du poste de charge prévu à cet effet, tel est le cas cette année pour les remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel pour 71 134,11 €, en produits d'exploitation pour 48 111,91 € et en vente de prestations de services pour 618 131,96 € concernant les refacturations de personnel.

Note N° A3 : GESTION PROPRE ET GESTION CONTRÔLÉE

Les opérations relevant d'un droit de regard des organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle font l'objet d'une comptabilité distincte de celles relevant de la compétence exclusive de l'Association et de ses instances de direction. Les premières constituent le domaine de la gestion contrôlée, les secondes, celui de la gestion propre.

La situation patrimoniale de l'association est obtenue par agrégation de la gestion propre et de la gestion contrôlée.

Les charges engagées sur une décision de gestion de l'Association sans discussion préalable avec les organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle sont, en cas de refus, comptabilisées au titre de la gestion propre.

- Affectation des résultats des comptes administratifs :

Art. 131-2, Rgl. ANC 2019-04

Lors de l'affectation du résultat, l'entité gestionnaire comptabilise, dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements

ajusté des deux éléments suivants :

- les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée,
- les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'association.

Les résultats en attente d'affectation : Plus qu'un seul compte 115 « Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales (SMS) sous gestion contrôlée », avec des subdivisions spécifiques :

1150 : Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée (solde créditeur)

11590 : Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée (solde débiteur)

11591 : Report à nouveau constitué des charges rejetées des activités SMS sous gestion contrôlée : Les dépenses rejetées dont les recours ne sont pas épuisés à ce jour.

11592 : Report à nouveau constitué des charges et produits des activités SMS sous gestion contrôlée dont la prise en compte est différée (comme les congés payés).

Note N° A5 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement figurent dans les fonds propres sous la rubrique "Subventions d'investissement". Elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'amortissement des biens concernés lorsqu'ils sont amortissables ou sur 10 ans au plus dans le cas contraire.

Note N° A6 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le règlement ANC 2018-06 différencie les subventions des concours publics :

Les concours publics sont les contributions financières apportées par des autorités administratives en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (Rgl. 2018-06, art. 142-9), « Par exemple, sont qualifiés de concours publics (...), les ressources issues de la tarification ou des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).... ».

Et les distingue des subventions, lesquelles sont attribuées de façon facultative (Rgl. 2018-06, art. 142-8 par référence à l'art. 9-1 de la loi n° 2000-321 créé par l'art. 59 de la loi ESS du 31 juil. 2014)

Sont comptabilisées, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes : subventions d'exploitation ; contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ; ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Toutefois, une spécificité pour les ESSMS permet de faire des fonds dédiés sur les contributions financières des ATC (Autorités de Tarification et de Contrôle) aux ESSMS, si les conditions prévues à l'art. 132-1 du Rgl. ANC n° 2018-06 sont satisfaites, c'est-à-dire si l'ATC a expressément dédié ce financement à un projet défini :

- sur opérations d'investissement (dont, le retraitement des provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisation en fond dédié à l'investissement) ;
- sur opérations d'exploitation

Note N° A6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent à des dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent le développement de l'association, mais qui ne peuvent être rapportées à des productions de biens ou services identifiés.

Les frais de recherche et développement correspondent à des dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui contribuent au développement de l'association, et qui peuvent être rapportées à des productions à venir de biens ou services identifiés.

- Mode et durée d'amortissement :

- Frais d'établissement : linéaire sur 3 à 5 exercices ;
- Frais de recherche et développement : linéaire sur la durée prévue des productions à venir de biens ou services, sans excéder 3 exercices ;
- Logiciels : linéaire sur 3 à 5 exercices.

Note N° A7 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée de montant de la différence.

Note N° A8 : CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée lorsque le recouvrement de créances importantes est gravement compromis ou lorsqu'ils font l'objet d'une procédure contentieuse.

Note N° A9 : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ramenés à leur valeur probable de réalisation, si celle-ci s'avère inférieure.



N° A10 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES "Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à : - des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ; - des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ; - des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services". Elles sont valorisées dans la mesure où l'on dispose à leur égard de méthodes d'enregistrement fiables, d'informations quantifiables et valorisables et que leur montant est significatif. Note N° A11 : INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE Elles sont comptabilisées lors de leur versement. La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée conformément aux principes généralement admis en France, elle ressort à 913 431 € et a été calculée en fonction de la convention collective des Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, et des hypothèses suivantes : - Départ prévu sauf dérogation individuelle : 64 ans pour les salariés cadres et non cadres ; - Taux de rotation du personnel retenu entre : 0 % pour les salariés cadres, 17 % pour les salariés non cadres ; - Taux de progression salariale : 2,5 % pour les salariés cadres, 1,50 % pour les salariés non cadres ; - Table de mortalité : table réglementaire INSEE 2022-2024 ; - Taux de charges 65% pour les cadres et 55 % pour les non cadres et taux d'actualisation 3,96 %	
--	--

Association ADSEA 09		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025		EXERCICE : 2025	2024
AU : 31/12/2025		Durée : 12 mois	12 mois

ANNEXE (Suite)

C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN (1/5)

C.1) IMMOBILISATIONS						
Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Réévaluation pratiquée	Acquisitions créations, ...	Virement à un autre poste	Cessions ou mises au rebut	Valeurs brutes à la clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	457 015					457 015
Frais de recherche et développement	0					0
Donations temporaires d'usufruit	0					0
Concessions, brevets et droits similaires	72 828					72 828
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	529 843	0	0	0	0	529 843
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	449 360					449 360
Constructions	15 972 945		43 430	38 835	588	16 054 622
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 354 345		37 804	17 738	16 611	1 393 276
Autres immobilisations corporelles	1 821 183		17 077		70 238	1 768 022
Immobilisations corporelles en cours	3 037		68 143	-56 573		14 607
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0					0
TOTAL VALEURS BRUTES	19 600 870	0	166 455	0	87 437	19 679 888
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	433 800					433 800
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres titres immobilisés	210 778		4 865		39 517	176 126
Prêts	0					0
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	18 804		235			19 039
TOTAL VALEURS BRUTES	663 382	0	5 100	0	39 517	628 965
Amortissements et provisions	à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	à la clôture	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	181 537	15 234		196 771		
Frais de recherche et développement	0			0		
Donations temporaires d'usufruit	0			0		
Concessions, brevets et droits similaires	62 282	5 267		67 549		
Autres immobilisations incorporelles	0			0		
Immobilisations incorporelles en cours	0			0		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0			0		
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	243 819	20 501	0	264 320	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	0			0		
Constructions	6 146 365	681 207	588	6 826 984		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 165 048	50 128	16 611	1 198 565		
Autres immobilisations corporelles	1 634 329	61 346	70 252	1 625 423		
Immobilisations corporelles en cours	0			0		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0			0		
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 945 742	792 681	87 451	9 650 972	0	0
C.2) CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES						
	Montant net à l'ouverture	Augmentations de l'exercice	Dotations aux amortissements	Montant net à la clôture		
Mouvements de l'exercice						
Charges à répartir sur plusieurs exercices	43 884		2 868	41 016		

C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN (2/5)

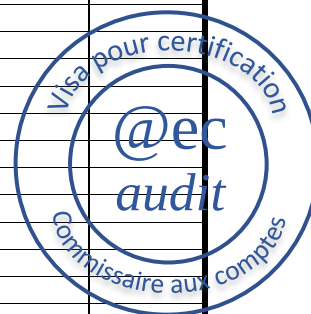
	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
. Provisions pour dotation à la réserve de trésorerie	0			-
. Provisions pour investissement	0			-
. Provisions pour hausse des prix	0			-
. Provisions pour fluctuation des cours	0			-
. Amortissements dérogatoires	0			-
. Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes	0			-
. Autres provisions réglementées	437 239			437 239
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	437 239	0	0	437 239
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
. Provisions pour litiges	0			-
. Provisions pour garanties données aux clients	0			-
. Provisions pour pertes sur marchés à terme	0			-
. Provisions pour amendes et pénalités	0			-
. Provisions pour pertes de change	0			-
. Provisions pour pensions et obligations similaires	0	0		-
. Provisions pour impôts	0			-
. Provisions pour travaux et renouvellement des immobilisations	0			-
. Provisions pour grosses réparations	0			-
. Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	0			-
. Autres provisions pour risques et charges	101 875			101 875
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	101 875	0	0	101 875
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
. incorporelles	0			-
. corporelles	0			-
. Sur immobilisations	0			-
. titres de participation	0			-
. titres de placement	0			-
. autres immobilisations financières	0			-
. Sur stocks et en-cours	0			-
. Sur clients, adhérents, usagers et comptes rattachés	0		0	-
. Autres provisions pour dépréciation	0			-
TOTAL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	539 114	0	0	539 114
	. d'exploitation		-	
Dont dotations et reprises	. financières	0	-	
	. exceptionnelles	0	-	

COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025		Association ADSEA 09	N	N-1
AU : 31/12/2025			EXERCICE : 2025	2024
			Durée : 12 mois	12 mois

ANNEXE (Suite)

C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN (3/5)

C.4) ÉTAT DES CRÉANCES				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
IV.1) SUR ACTIF IMMOBILISÉ				
. Créances rattachées à des participations	433 800			433 800
. Prêts				
. Autres immobilisations financières	195 164			195 164
TOTAL DES CRÉANCES SUR ACTIF IMMOBILISÉ	628 964	-		628 964
IV.2) SUR ACTIF CIRCULANT				
. Organismes et usagers douteux ou litigieux	-			
. Autres créances sur les organismes et usagers	726 099	726 099		
. Créances représentatives de titres prêtés	-			
. Personnel et comptes rattachés		-		
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 027	6 027		
. État et autres collectivités publiques				
. Impôts sur les bénéfices				
. Taxe sur la valeur ajoutée				
. Autres impôts, taxes et versements assimilés		-		
. Divers	1 250	1 250		
. Groupe et associés	275 372	275 372		
. Débiteurs divers (dont produit à recevoir)	421 407	421 407		
. Charges constatées d'avance	37 768	37 768		
TOTAL DES CRÉANCES SUR ACTIF CIRCULANT	1 467 923	1 467 923		-
TOTAL DES CRÉANCES	2 096 887,00	1 467 923		628 964
. Montant des prêts accordés en cours d'exercice			. Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
C.5) ÉTAT DES DETTES				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de cinq ans
. Emprunts obligataires convertibles	-			
. Autres emprunts obligataires	-			
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 726 332	441 987	1 735 237	6 549 108
. à un an maximum à l'origine				
. à plus d'un an à l'origine				-
. Emprunts et dettes financières diverses	78 950	78 950		
. Fournisseurs et comptes rattachés	393 279	393 279		
. Personnel et comptes rattachés	284 613	284 613		
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	374 408	374 408		
. État et autres collectivités publiques				
. Impôts sur les bénéfices	-	-		
. Taxe sur la valeur ajoutée	-	-		
. Obligations cautionnées		-		
. Autres impôts, taxes et assimilés	107 237	107 237		
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-		
. Groupe et associés		-		
. Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	225 404	225 404		
. Découvert, concours bancaires				
. Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 190 223	1 905 878	1 735 237	6 549 108
. Montant des emprunts souscrits en cours d'exercice	-		. Montant des emprunts remboursés en cours d'exercice	414 696



Association ADSEA 09		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025	EXERCICE :	2025	2024
AU : 31/12/2025	Durée :	12 mois	12 mois

C.6) TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise	2 511 959				2 511 959
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	22 458				22 458
Réserves	1 421 083	-102 415,9			1 318 668
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>1 374 422</i>	<i>-102 415,9</i>			<i>1 272 006</i>
Report à nouveau	- 1 525 449	-843 408,2			- 2 368 857
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>- 1 064 437</i>	<i>-358 152,8</i>			<i>- 1 422 590</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	- 925 824	925 824,0		62 067,8	- 62 068
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>- 460 568</i>	<i>460 568,0</i>	<i>330 780,6</i>		<i>330 781</i>
					-
SITUATION NETTE (I)	1 504 228	- 20 000	-	62 068	1 422 160
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement	1 071 650		62 467	108 552	1 025 565
Provisions règlementées	437 239				437 239
TOTAL (II)	1 508 889	-	62 467	108 552	1 462 804
TOTAL (I+II)	3 013 117	- 20 000	62 467	170 620	2 884 964



COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025		Association ADSEA 09	N	N-1
AU : 31/12/2025			EXERCICE : 2025	2024
			Durée : 12 mois	12 mois

ANNEXE (Suite)

C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN (5/5)

C.7) TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
TOTAL	481 982	3 378	24 730	-	-	460 630	139 523
Contribut° financières des autorités de tarifica° ESSMS :	435 041	-	23 718	-	-	411 323	132 074
EHPAD - Provision pour renouvellement des immos	261 711		10 154			251 557	
EHPAD - Provision PRORATO 1ER ANNEE	36 837					36 837	36 837
SSIAD provision pour renouvellement des immos	95 238		-			95 238	95 238
						-	
ARS - INVESTISSEMENT QVT (clim, aménagement extérieur)	24 462		7 842			16 620	
ARS - SOURCES PAI DU QUOTIDIEN qvt	16 794		5 722			11 072	
						-	
						-	-
Subvention d'exploitation :	46 941	3 378	1 012	-	-	49 307	1 177
ARS - SSIAD accompagnement réforme ssiad	3 392	3 378				6 770	
ARS - ssiad soutien ph	4 657					4 657	
ARS - ssources cnr prevention	6 177		1 012			5 165	1 177
ARS - SSIAD FORMATION DIPLOMANTE	6 272	-		-	-	6 272	6 272
ARS - SOURCE FORMATION diplomante	23 443					23 443	23 443
ARS -SSIAD CNR PREVENTION	3 000					3 000	3 000
Sur autres ressources :	-					-	
	-					-	

C.8) PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	
Autres créances	1 063
Trésorerie	
TOTAL	1 063

C.9) CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	19 250
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 525
Dettes fiscales et sociales	250 367
Autres dettes	16 370
TOTAL	407 512

C.10) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	37 768	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	37 768	-



Association ADSEA 09		N	N-1
COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025		EXERCICE : 2025	2024
AU : 31/12/2025		Durée : 12 mois	12 mois

ANNEXE (Suite)

D - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (1/1)

D.1) PRESENTATION DES RESULTATS PAR ETABLISSEMENT		
	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT COMPTABLE	-62 068	-925 824
Reprise du résultat antérieur	-83 073	-9 341
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	-145 140	-935 165
Dont résultats effectif sous gestion propre	-392 848	-465 255
Dont résultats effectif sous gestion contrôlée	247 708	-469 909

D.2) TABLEAU DES CONCOURS PUBLICS ET DES SUBVENTIONS PERCUS		
	Autorités administratives	Montant
Concours publics		10 717 342
EHPAD	ARS ET CD	5 426 446
Loumet CG	CD	3 989 150
SSIAD	ARS	1 301 746
Subvention d'exploitation		289 794
LOUMET GP	CD	127 594
MAISON PARTAGE	MAIRIE ET CD	40 000
LOUMET GP	CAF	58 633
SOURCES APPRENTISSAGE		7 919
SOURCES REPRISE SUR TRAVAUX		66 991
LIG GP CARSAT		- 11 343
Subvention d'investissement		
	TOTAL	11 007 136



COMPTES ANNUELS DU : 01/01/2025 AU : 31/12/2025		Association ADSEA 09	N 2025	N-1 2024
			Durée : 12 mois	12 mois

ANNEXE (Suite)

E - INFORMATIONS DIVERSES (1/2)

E.1) ENGAGEMENTS HORS-BILAN

	Lettre d'intention	Sûretés réelles	Cautions	Engagements	TOTAL N 2025	TOTAL N - 1 2024
ENGAGEMENTS DONNÉS						
. Pensions, retraite et obligations similaires du personnel				913 431	913 431	1 400 430
. Intérêts restant à courir sur emprunts contractés				2 020 205	2 020 205	2 220 447
. Garanties données sur emprunts contractés *		24 186			24 186	24 186
. Garanties données aux dirigeants					-	-
					-	-
					-	-
TOTAL	-	24 186	-	2 933 636	2 957 822	3 645 063
ENGAGEMENTS RECUS						
. Intérêts restant à courir sur prêts consentis					-	-
. Garanties reçues sur emprunts contractés			7 636 352		7 636 352	8 007 258
. Garanties reçues des dirigeants					-	-
. Plafond de découvert autorisé					-	-
. Plafond d'escompte autorisé					-	-
. Plafond loi Dailly autorisé					-	-
. Valeur résiduelle sur crédits-baux mobiliers					-	-
. Valeur résiduelle sur crédits-baux immobiliers					-	-
					-	-
TOTAL	-	-	7 636 352	-	7 636 352	8 007 258
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES						
. Effets escomptés non échus					-	-
. Loyers restant dûs sur crédits-baux mobiliers					-	-
. Loyers restant dûs sur crédits-baux immobiliers					-	-
. Loyers restant dûs sur baux commerciaux					-	-
. Créances ou cptes courants abandonnés à meilleure fortune					-	-
					-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

E.2) EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ DURANT L'EXERCICE

	2025
Ouvriers	99,97
Employées, techniciens, agent de maîtrise	32,18
Cadres et ingénieurs	17,35
TOTAL	149,5

E.3) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	44 225	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
TOTAL	44 225	

Visa pour certification
@ec
audit
Commissaire aux comptes



		Association ADSEA 09	N	N-1	
COMPTES ANNUELS DU :	01/01/2025		EXERCICE :	2025	2024
AU :	31/12/2025		Durée :	12 mois	12 mois

ANNEXE (Suite)

E - INFORMATIONS DIVERSES (2/2)

E.4) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	Charges		Produits
Secours en nature	-	Dons en nature	-
Mise à disposition gratuite de biens	-	Prestations en nature	-
Prestations en nature	-	Bénévolat	-
Personnel bénévole	-		
TOTAL	-	TOTAL	-

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services".

E.5) INFORMATIONS PRESCRITES PAR LA LOI 2006-586 DU 23 MAI 2006 RELATIVE A L'ENGAGEMENT EDUCATIF

En application de la Loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés au sens de l'article L. 3111-2 du Code du travail s'élève à 0 euros pour l'exercice.

En vertu de l'article 431.12 de l'ANC 2018-06, nous vous informons qu'aucune transaction non habituelle ou conclue à des contions anormales n'a été effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales.

Visa pour certification

@ec

audit

Commissaire aux comptes